



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

**OBJET : 02-3 - MUSEE PICASSO
- CONVENTION DE DEPOT-VENTE
AVEC LES EDITIONS DACO VERLAG -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

94149

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le - 4 AVR. 2019
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-3 - MUSEE PICASSO - CONVENTION DE DEPOT-VENTE AVEC LES EDITIONS DACO VERLAG - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le musée Picasso d'Antibes propose au sein de la librairie-boutique, des ouvrages et des articles liés, ou en relation, avec ses collections, et souhaite mettre en vente des reproductions, sérigraphies ou lithographies d'œuvres de Pablo Picasso, afin d'offrir un choix de qualité aux visiteurs et clients.

À ce titre trois précédentes conventions de dépôt-vente ont été signées avec les Editions Daco Verlag, en exécution des délibérations du 12 juillet 2013, du 19 juin 1915, et du 22 décembre 2016.

Daco Verlag est une maison d'édition d'art allemande fondée en 1943.

Une de ces activités importantes est la réalisation de sérigraphies et lithographies d'artistes majeurs tels que Chagall, Kandinsky, Klee, et Picasso.

Depuis 2013, la collaboration avec cet éditeur a permis à la librairie-boutique du musée Picasso de proposer à sa clientèle un produit de qualité à un prix raisonnable, et qui se démarque des éditions de posters imprimés en offset sur des papiers ordinaires.

Il est proposé le renouvellement de cette convention aux mêmes conditions de prix et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

La liste annexée à la présente convention permet d'appréhender la diversité des œuvres de Pablo Picasso, reproduites par des procédés d'impression spécifiques pour un rendu optimal des couleurs et du trait qu'ils permettent, et réalisés sur des papiers de luxe.

Pendant la durée de la convention, à partir du prix unitaire TTC de chaque article, la recette pour le prestataire est fixée à 60%, et pour la Commune est fixée à 40%.

En fonction des ventes, un réassort sera effectué dans les mêmes conditions mentionnées.

Compte tenu de la qualité de ces articles au tirage limité, il est proposé de mettre en dépôt-vente à la boutique du musée tout ou partie des produits listées en annexe de la convention ainsi que tout nouvel article s'ajoutant au catalogue « Picasso » de l'éditeur, aux mêmes conditions de prix.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ **À l'unanimité,**

- APPROUVE les modalités de ventes en régie ci-dessus énoncées et les modalités de partage des recettes générées par la vente de ces articles ;

02-3 - MUSEE PICASSO - CONVENTION DE DEPOT-VENTE AVEC LES EDITIONS DACO VERLAG - AUTORISATION DE SIGNATURE

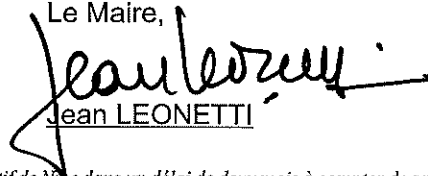
Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les Editions Daco Verlag., relative au dépôt-vente des articles ci-dessus, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-3 - MUSEE PICASSO - CONVENTION DE DEPOT-VENTE AVEC LES EDITIONS DACO
VERLAG - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 04/04/2019

Numéro de l'acte : lmc1729338 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190329-lmc1729338-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture